

Marie Moret à Gaston Ganault, 30 janvier 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation4 p. (374r, 375r, 376r, 377r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Gaston Ganault, 30 janvier 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45201>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [30 janvier 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destination 46, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris

Description

Résumé Marie Moret informe Ganault qu'elle a été nommée la veille administratrice-gérante par 86 voix sur 90 votants et qu'elle doit communiquer le procès-verbal de la réunion à Aimé Flamant avec qui elle a parlé de l'inventaire. La réunion se passera dans la salle du conseil de gérance, attenante à son appartement et qui peut accueillir 10 à 12 personnes ; chacun ira déjeuner à l'extérieur pour prendre l'air. Sur l'évaluation des meubles meublants et autres objets de la succession Godin : Picot, le tapissier qui avait dressé le catafalque de Godin dans le pavillon central, évalue à 25 000 F les meubles meublants et leur contenu ; Godin avait fait assurer pour 50 000 F l'ensemble du mobilier et des objets. Elle l'informe que Tisserant recommande de ne faire aucune déclaration compromettante au cours de l'inventaire et de protester contre toute prétention contraire aux conventions testamentaires.

Support La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Économie domestique](#), [Finances personnelles](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Flamant, Aimé \(1843-1897\)](#)
- [Picot, Paul](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Événements cités [Funérailles de Jean-Baptiste André Godin \(19 janvier 1888, Guise\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familière : pavillon central](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 07/03/2025